

# IMMOMOURY

Immomy Moury SA  
Tour des Anglais 04  
B - 4410 ANS

TEL 06 32 04 23 05 10  
TVA: B20821 197 002  
WWW.IMMOMOURY.COM  
INFO@IMMOMOURY.COM

## **PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DU 10 SEPTEMBRE 2024**

### Bureau

La séance est ouverte à 14 heures 00, sous la présidence de Monsieur Michel Foret, administrateur de Moury Management s.a., administrateur unique.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia Laschet, Directrice financière.

L'assemblée choisit comme scrutateurs, Madame Danielle Coune et Monsieur Eduard Lambrechts.

### Composition de l'assemblée

#### **A/ Actionnaires**

Sont présents ou représentés les actionnaires indiqués à la liste des présences ci-annexée, signée par chacun d'eux ou leurs mandataires avant l'ouverture de la séance.

La liste des présences est arrêtée et signée par les membres du bureau.

Les procurations mentionnées dans la liste des présences restent ci-annexées.

#### **B/ Administrateurs et commissaire**

Sont également présents ou représentés l'administrateur unique de la société et le commissaire de la société, à savoir :

- Moury Management s.a., représentée par
  - Monsieur Gilles-Olivier Moury
  - Madame Christelle Goffin
  - Monsieur Michel Foret
  - Madame Danielle Coune
  - Monsieur Pierre Gustin
  
- Deloitte, représentée par Monsieur Benjamin Henrion

## C/ Invités

Sont invités à l'assemblée :

- Madame Sonia Laschet, Directrice financière
- Monsieur Charles Werner, adjoint à la direction financière

## Exposé du président

- **Le président expose que :**

I. – La présente assemblée a pour ordre du jour :

1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2024
2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE  
*Proposition de décision* : L'assemblée générale approuve le rapport de rémunération de l'administrateur unique au 31 mars 2024.
3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2024
4. COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2024  
*Proposition de décision* : L'assemblée générale approuve les comptes annuels statutaires de l'exercice au 31 mars 2024, en ce compris l'attribution d'un dividende brut de € 2,0000 par action.
5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE  
*Proposition de décision* : L'assemblée générale donne décharge à l'administrateur unique pour son mandat au cours de l'exercice 2023-2024.
6. DÉCHARGE AU COMMISSAIRE  
*Proposition de décision* : L'assemblée générale donne décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2023-2024.
7. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2024-2025  
*Proposition de décision* : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires de l'administrateur unique à 75.000 €.
8. DIVERS

II. – Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par annonces publiées :

1. au Moniteur belge du 09 août 2024 (94743)
2. dans le journal de L'Echo du 09 août 2024

Le président dépose les numéros justificatifs sur le bureau.

Des lettres ont été envoyées par la poste et par mail, contenant l'ordre du jour, ont en outre été adressées avant l'assemblée, aux actionnaires en nom, à l'administrateur unique et au commissaire; il ne doit pas être fait l'accomplissement de cette formalité.

IIbis. – Il existe actuellement 463.154 actions, sans désignation de valeur nominale. Il résulte de la liste des présences que sur un total de 463.154 actions, 305.046 actions sont représentées. La présente assemblée peut donc délibérer et statuer valablement sur l'ordre du jour.

III. – Pour assister à l'assemblée, les actionnaires se sont conformés à l'article 22 des statuts, relatif aux formalités d'admission à l'assemblée.

IIbis. – Quinze jours avant l'assemblée générale, les actionnaires ont pu prendre connaissance, au siège social, des comptes annuels ainsi que des pièces et rapports dont question à l'article 7 :148 du Code des sociétés et associations.

IV. – Chaque action donne droit à une voix.

V. – Pour être admises, les propositions à l'ordre du jour doivent réunir la majorité simple des voix pour lesquelles il est pris part au vote.

## Constatation de la validité de l'assemblée

L'exposé du président, après vérification par les scrutateurs, est reconnu exact par l'assemblée ; celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

## Délibération

L'assemblée aborde l'ordre du jour.

### **1. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DE GESTION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE SUR LES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA AU 31 MARS 2024**

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de gestion sur l'exercice clôturé le 31 mars 2024.  
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

### **2. RAPPORT DE REMUNERATION DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE**

Madame Sonia Laschet donne lecture du rapport de rémunération sur l'exercice clôturé le 31 mars 2024.  
Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Décision : l'assemblée approuve ce rapport à l'unanimité.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 305.046 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : .....305.046..... voix

Voix Contre : ...../..... voix

Abstention : ...../..... voix

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

### **3. PRISE DE CONNAISSANCE DU RAPPORT DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES AU 31 MARS 2024**

Ce rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

Un exemplaire de ce rapport restera ci-annexé.

#### 4. APPROBATION DES COMPTES ANNUELS STATUTAIRES D'IMMO MOURY SA ARRÊTÉS AU 31 MARS 2024

L'assemblée examine les comptes annuels de la Société Immobilière Réglementée Immo Moury SA de l'exercice clôturé le 31 mars 2024.

Le président déclare en conséquence que le dividende brut par action de 2,00000 EUR, soit net 1,4000 EUR sera payable à partir du 17 octobre 2024.

Décision: l'assemblée approuve à l'unanimité les comptes annuels et l'affectation du résultat.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 305.046 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : ..... 305.046 ..... voix  
Voix Contre : ..... / ..... voix  
Abstention : ..... / ..... voix

#### 5. DÉCHARGE A L'ADMINISTRATEUR UNIQUE

Décision: L'assemblée, par un vote spécial (et à l'unanimité), donne décharge à l'administrateur unique pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023-2024, à savoir Moury Management s.a.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 305.046 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : ..... 305.046 ..... voix  
Voix Contre : ..... / ..... voix  
Abstention : ..... / ..... voix

#### 6. DECHARGE AU COMMISSAIRE

Décision: L'assemblée, par un vote spécial (et à l'unanimité), donne décharge au Commissaire pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2023-2024, à savoir Deloitte, représentée par Monsieur Benjamin Henrion.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 305.046 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : ..... 305.046 ..... voix  
Voix Contre : ..... / ..... voix  
Abstention : ..... / ..... voix

## 7. FIXATION DES HONORAIRES DE L'ADMINISTRATEUR UNIQUE POUR L'EXERCICE 2024-2025

Décision : L'assemblée générale décide de fixer les honoraires de l'administrateur unique à 75.000 € pour l'exercice 2024-2025.

Cette décision est adoptée comme suit :

Nombre d'actions pour lesquelles des votes sont valablement exprimés : 305.046 actions, représentant 65,86% du capital social.

Voix Pour : ..... 305 046 ..... voix

Voix Contre : ..... / ..... voix

Abstention : ..... / ..... voix

## 8. DIVERS

Sans objet.

### Clôture

La séance est levée à 14..... heures. 25

Le secrétaire donne lecture du présent procès-verbal.

Et lecture faite, les membres du bureau (les administrateurs de l'administrateur et le commissaire) et les actionnaires (qui en ont exprimé le désir) ont signé.

## SA IMMO MOURY

### ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 10/09/2024

### LISTE DES ACTIONNAIRES PRESENTS OU REPRESENTES

Noms et domicile	Nombre d'actions	
Monsieur Geoffroy HORION 11 Bd du Jardin Exotique - MC 98000 Monaco Représenté par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY - Procuration	123.062	Par procuration, représenté par Gilles-Olivier Moury
Madame Anne-Christelle HORION Hansez 36 – 4877 OLNE Représentée par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY - Procuration	123.093	Par procuration, représenté par Gilles-Olivier Moury
S.A. SARI FINANCE Avenue du Gui 40, 1180 UCCLE Représentée par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY - Procuration	57.340	Par procuration, représenté par Gilles-Olivier Moury
S.A. MOURY MANAGEMENT Rue des Anglais 6A, 4430 Ans Représenté par Messieurs GILLES-OLIVIER MOURY et Pierre Gustin	1.000	
S.R.L. G4 FINANCE Voie de Liège Représenté par Monsieur GILLES-OLIVIER MOURY	1	
Monsieur Eduard LAMBRECHTS Mechelsesteenweg 323à 2500 Lier	550	
<b>TOTAL</b>	<b>305.046</b>	

LE SECRETAIRE

LES SCRUTATEURS